



**Club FADOQ Saint-Adelphé**  
150, rue Baillargeon, C.P. 149  
Saint-Adelphé (Québec)  
G0X 2G0

## **LOCATION DE LA SALLE**

**Responsable Monsieur Justin PERRON, Administrateur – Tél. : 418-322-5691**

**Salle louée par** M \_\_\_\_\_  
Dénommé LOCATAIRE

**Pour la(les) journée(s)**

**Adresse complète et téléphone**

**Membre** **OUI - NON** (entourer la réponse)

**Montant** **\$ en espèces - chèque** (entourer la réponse)

N.B. : Cette feuille de réservation doit être remplie en double exemplaire.

### **RÈGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE**

- a) Dans la période de 2 mois avant la réservation : le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué. Ceci afin de donner à ceux qui reçoivent, le temps de gérer leurs invitations, le traiteur, etc.
- b) Antérieurement à ces 2 mois : les membres auront priorité sur une demande de non-membre. Exceptionnellement pour 2010, il y aura tirage pour la salle à Noël, le 15 octobre lors du souper mensuel.
- c) Montant pour la location de la salle : MEMBRE : 115 \$ NON-MEMBRE: 125 \$
- d) Le montant doit être versé à la réservation ET, EN CAS D'ANNULATION, IL EST NON REMBOURSABLE.
- e) LE LOCATAIRE DEVRA LAISSER LE LOCAL EN ÉTAT DE PROPRIÉTÉ.
- f) LE LOCATAIRE DEVRA REMBOURSER LA/LES RÉPARATIONS. Signaler tous problèmes EN PRENANT POSSESSION de la salle.
- g) Nous attirons votre attention sur le fait que cette salle, étant desservie par un ascenseur, est ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.
- h) Nous vous rappelons aussi que nous vous offrons les services de cuisinières, frigo, vaisselle, cafetières, bouilloires et produits d'entretien courant. Des jeux sont aussi à votre disposition. Nous vous demandons de ne pas déplacer la table de billard.
- i) Ce règlement prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2010 et ne s'applique qu'aux nouvelles locations.

**Date de la réservation avec paiement**

**Signature du LOCATAIRE**

Exemplaire LOCATAIRE – Exemplaire FADOQ (rayer)